

NOTFZ.-DOCUMENTATION

Genre du véhicule Bicyclette av. moteur auxiliaire	Marque de fabrication M O T O M	Type 4 8 S S - Super Sport	Modèle année 1958/59	Borderaux-type N° 2 4 8 7
--	------------------------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------------

Caractéristiques Véhicule ayant la forme d'une motocyclette de sport - "48 SS" latéralement sur carénage du phare *) Carburant essence Nombre de cylindres 1

Constructeur du châssis MOTOM ITALIANA S.p.A., Milano (I)

N° du châssis frappé à gauche, derrière le moteur, sous le support du moteur

N° du moteur frappé à l'avant sur carter moteur, sous le cylindre

Type du moteur 48 cc

Position du mot. centre bas Frein-moteur --

Cylindrée 48 cm³ Frein de remorque --

Temps 4 Transmission mécanique Travail/Cabest. --

Refroidissement air Nombre vit. avant 3 Crochet de rem. --

Entraînement s/roue AR Vitesses en 1^{re} -- Vole avant --

Nombre d'axes 2 Vitesse en prise dir. 40 km/h **) Vole arrière --

Nombre de pneus 2 Blocage différentiel Diam. de braç. --

Frein à main (mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue avant

Frein à main mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue arrière

Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.	--	Dimensions int. en mm
A vide	25	27	52	Dimension	2 x 18 ou	22 x 1.75	x 2	Longueur
Charge utile	23	52	75	Charge pneu	90	90	--	Largueur
Total	48	79	127	--	--	--	--	Hauteur
Garantie de fabrication	--	--	--	--	--	--	--	Hauteur ridelles

Poids max. garanti p.r. train routier -- Nombre de portes

Direction: guidon de sport Marque du moteur C. V. frein 2,6 CUNA

Alésage 39 Course C. V. impôts 0,243

Forme de la carrosserie bicyclette avec moteur auxiliaire (forme motocyclette sport)

Nombre de places: total 1 (avant - milieu 1 arr. -) Places debout --

Siège arrière -- Side-car --

Phares: marque	1/ CARELLO	Indicateurs de direction	---
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	---	Essuie-glace	---
Phare brouillard	---	Avertisseur	1/ électrique + 1 timbre de bicyclette
Feux arrières	1/ électrique	Rétroviseur	---
Rélecteurs	1/ combiné avec feu arrière	Indicateur de vitesse	1/ "VDO" dans le phare (km/h)
Feu stop	---	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	---		
Phare marche arrière	---		
Équipement électrique	BT 2/59	6	Vols
Mesure du bruit	77,7 dB à 40 km/h ***		

Observations et exceptions

- *) Pédales: Ces véhicules ne doivent pas être équipés d'un dispositif permettant de placer parallèlement les pédales et de les bloquer dans cette position (sel. lettre Division de police du 28.11.58).
- ***) Rapport de démultiplication: boîte c.v./roue arrière = 19 x 24 dents.
La vitesse maximum doit être réduite à 40 km/h par le pressage par le constructeur d'une douille de 6,5 mm Ø à l'intérieur du canal d'aspiration (cylindre).
- ****) Bruit: Silencieux d'aspiration "DELL' ORTO" SO 14/12 et pot d'échappement marqué APP.I.C.M. 149 S. Le bruit ne doit pas dépasser la norme maximum de 77 dB (Lettre-circ. DEJP du 24.12.57).

Ce certificat de type remplace celui No. 2487 du 5.3.1958
Décision de la Division de police quant au dispositif pr. pédales

BT ⁴ 3/58 - voir dossier de ce type.

Lieu et date de l'expertise type

Zurich, le 5. 3. 1958
Bern, le 28.11. 1958

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Modèle année	Endorsement-type N°				
Bicyclette av. moteur auxiliaire	M O T O M	4 8 S S - Super Sport	1958	2 ' 4 8 7				
Caractéristiques Véhicule ayant la forme d'une motocyclette de sport. - "48 SS" latéralement sur ca-								
rénage du phare		Culmanl essence	Nombre de cylindres 1					
Constructeur du châssis	MOTOM ITALIANA S.p.A., Milano (I)							
N° de châssis freiné	à gauche, derrière le moteur, sous le support du moteur							
N° du moteur freiné	à l'avant sur carter moteur, sous le cylindre							
Type du moteur	48 cc							
Position du mol.	centre bas	Frein-moteur	---					
Cylindre	48	cm ³	Frein de remorque	---				
Temps	4	Transmission	mécanique	Trouil/Sabot. ---				
Refroidissement	air	Nombre vit. avant	3	Crochet de rem. ---				
Entraînement	s/roue AR	Vitesse en 1 ^{re}	---	Velo avant ---				
Nombre d'axes	2	Vitesse en prise dir.	40 *)	Velo arrière ---				
Nombre de pneus	2	Bloquage différentiel	---	Diam. de traq. ---				
Frein à main mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue avant								
Frein à main mécanique, à expansion interne, tambour central, à câble, sur roue arrière								
Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.	side-car	Dimensions int. en mm
A vide	25	27	52	Dimension	+	+	---	Longueur
Charge utile	23	52	75	Charge pass.	90	90	---	Largeur
Total	48	79	127	Larg. bd. roui.	---	---	---	Hauteur
Garantie de fabr.	---	---	---	Pression spec.	---	---	---	Hauteur sédilles
Poids max. garanti nr. train roulier	---		---		Nombre de portes			
Direction: guidon	guidon de sport			Marque du moteur		MOTOM		
Alésage	39			Course		40		
Forme de la carrosserie	bicyclette avec moteur auxiliaire (forme motocyclette sport)						C. V. Impôts 0,243/2,6 (DIN)	
Nombre de places: total	1		(avant ... milieu 1 arr. ...)		Places debout			
Séje arrière	---		---		Side-car			

Phares: marque	1/ CARELIO	Indicateurs de direction	---
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	---	Escale-glace	---
Feux brouillard	---	Avertisseur	1/ électrique + 1 timbre de bicyclette
Feux arrière	1/ électrique	Rétroviseur	---
Réfecteurs	1/ combiné avec feu arrière	Indicateur de vitesse	1/ "VDO" dans le phare
Feu stop	---	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage n° de contrôle	---		
Phare marche arrière	---		
Equipement électrique	6	Volts	
Niveau du bruit	79 dB RESEA à 40 km/h	**)	

Observations et exceptions

*) Rapport de démultiplication: Boîte c.v. / roue arrière = 19 x 24 dents

La vitesse maximale doit être réduite à 40 km/h par le pressage, par le constructeur, d'une douille de 6,5 mm ϕ . à l'intérieur du canal (cylindre).

***) Silencieux d'aspiration "DELL'ORTO" SO 14/12 & pot d'échappement marqué APP.I.G.H. 149 S.

Pour les véhicules qui seront mis en circulation après le 1.7.1958, le bruit devra être réduit de telle façon qu'il ne puisse pas dépasser la limite de 77 dB.

: (Lettre-circ. du DFJP du 24.12.1957).

+) 2 x 18 / 22 x 1.75 x 2

Lieu et date de l'expertise-type Zurich, le 5.3.1958

La Commission d'expertise-type